

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Séance du 09/04/2025 à 18h30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	9

Le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Meyrargues s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par son président le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et notamment de son article R. 123-16.

Présidence : Monsieur Fabrice POUSSARDIN, Président

Secrétaire de séance : Madame Hélène FAURE-GIGNOUX

Membres du CA Présents : Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Béatrice MICHEL, Brigitte DAILCROIX, Daniel VINCENT, Véra FICHANT, Sabrina SMATI, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO

Membres du CA ayant donné pouvoir : Daniel BARBIER à Andrée LALAUZE ; Jacques LEUCI à Beatrice MICHEL

Membres du CA Absents excusés : Richard LOGEROT

Membres du CA Absents : Dominique GIRAUD

Délibération n° 2025-10

Objet : **VOTE DU BUDGET DU CCAS – EXERCICE 2025**

Exposé des motifs :

A titre liminaire est précisé aux administrateurs que la situation de crise sanitaire que traverse encore la Nation a conduit le gouvernement, agissant sur habilitation du législateur, a repoussé certains délais, et notamment ceux applicables aux collectivités territoriales et leurs établissements, quant à l'élaboration de leurs actes budgétaires.

Le débat d'orientation budgétaire, qui doit précéder le vote du budget primitif, a souligné les grands axes du budget du CCAS pour 2025. Concernant ce budget, il est construit et élaboré conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 en application depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget principal est présenté par nature de dépenses et de recettes.

Il est voté par chapitre globalisé, par nature avec référence fonctionnelle.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vue l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration au vu de la délibération D2024-06 en date du 26 mars 2025 ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 09 avril 2024 D2025-09 portant affectation du résultat ;

Vu la maquette budgétaire présentée aux membres du conseil d'administration ;

A l'issue du débat contradictoire engagé entre les membres du conseil d'administration sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil d'administration décide de :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-261301311-2025 04 09-D2025_10-DE

- VOTER le budget primitif du budget du CCAS pour l'exercice 2025, équilibré en dépenses et en recettes, selon les grands équilibres présentés ci-après :

PRESENTATION GENERALE – VUE D'ENSEMBLE			
FONCTIONNEMENT			
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget	DEPENSES 29.005,00	RECETTES 22795,76
	+	+	+
REPORT	002 – Résultat de fonctionnement reporté	00,00	6.209,24
	=	=	=
	Total de la section EXPLOITATION	29.005,00	29.005,00
INVESTISSEMENT			
VOTE	Crédits votés au titre du présent budget (y compris le C/1068)	DEPENSES 1.255,88	RECETTES 00,00
	+	+	+
REPORT	R.A.R. de l'exercice précédent	00,00	00,00
	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reportée	00,00	1.255,88
	=	=	=
	Total de la section INVESTISSEMENT	1.255,88	1.255,88
TOTAL DU BUDGET 2025		30.260,88	30.260,88

La maquette du projet de budget principal 2025 est à votre disposition au CCAS.

**AVEC 10 VOIX POUR
1 VOIX ABSTENTION**

Pour (présents et pouvoirs)	10	Fabrice POUSSARDIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Béatrice MICHEL, Véra FICHANT, Daniel BARBIER ayant donné pouvoir à Andrée LALAUZE, Jacques LEUCI ayant donné pouvoir à Béatrice MICHEL, Daniel VINCENT, Catherine DI MEGLIO, Agnès BIANCOTTO
Contre (présents et pouvoirs)	00	
Abstentions (présents et pouvoirs)	01	Sabrina SMATI,

La délibération sera effective, à partir du moment où cet acte sera réputé exécutoire.



Pour extrait certifié conforme.
La Vice-Présidente du CCAS,
Andrée LALAUZE.

Acte rendu exécutoire	Après dépôt en Sous-préfecture le 10/04/2025
	et publication ou notification le ...11/04/2025.

REÇU EN PREFECTURE
le 10/04/2025
Application agréée E-legalite.com